MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME &...

Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, Hérissant



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ILLUSTRISSIME & REVERENDISSIME

EVÊQUE DE MENDE,

Au sujet du nouveau Bréviaire qu'il donne à son Diocèse.



A PARIS, RUE S. JACQUES,

De l'Imprimerie de JEAN-THOMAS HERISSANT, Imprimeur du Cabinet du Roi.

M. DCC. LXIII.

149







MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ILLUSTRISSIME & REVERENDISSIME

EVÊQUE DE MENDE,

Au sujet du nouveau Bréviaire qu'il donne à son Diocèse.

GABRIEL-FLORENT DE CHOISEUL-BEAUPRE', par la miséricorde Divine & la grace du saint Siége Apostolique, Evêque de Mende; Seigneur & Gouverneur de la Ville, Comte du Gévaudan, Conseiller du Roi en tous ses Conseils; au Clergé Séculier & Régulier de notre Diocèse, SALUT en Jesus-Christ notre Seigneur.

I.

I. Raisons de la réforme & du changement de Bréviaire. Idée du plan & de la composition de celui-ci, & de ses avantages.

DANS le grand nombre de devoirs que la sollicitude Pastorale entraîne avec elle, il en est un, MES TRE'S-CHERS FRERES, dont les Evêques sont spécialement chargés: c'est de pourvoir à la décence & à la majesté de tout ce qui compose les prieres publiques de l'Eglise; afin que ses Offices, qui font une portion si importante du Culte divin, soient remplis avec toute la dignité convenable.

De-là ce pieux Décret, fait il y a plus de deux cens ans dans un Concile de Cologne : « Nous desirons depuis longtemps, » disoient alors les Evêques d'Allemagne, » de voir réformer les Bréviaires. Car, au » lieu que, suivant l'ancienne institution des » saints Peres, on ne devoit réciter dans » l'Office public que les saintes Ecritures, » nous ne sçavons par quelle négligence il » est arrivé qu'on y a substitué quantité de » choses tout-à-fait étrangeres à ces divi- » nes sources ; entr'autres, des histoires ou » *Légendes* de Saints, qui, n'ayant par elles- » mêmes ni poids ni autorité, sont d'ail- » leurs écrites avec tant d'inexactitude & » si peu de discernement, qu'il semble qu'on » n'ait pas même cherché à y garder les » bienséances, & à présenter les faits d'une » maniere capable de les faire croire. . . » Nous pensons donc que la révision de ces » Livres d'Office est une œuvre dont il fau- » dra nécessairement nous occuper, afin » d'en retrancher tout ce qui ne peut être » d'aucune utilité, ou qui ressent la supersti- » tion, & de n'y laisser que ce qui se trou- » vera conforme à la dignité de l'Eglise & » aux établissemens de nos Peres. » Un Concile tenu à Sens peu d'années auparavant, avoit ordonné la même chose.

Concile de Cologne en 1536. Part. 2. chap. 6 & 11.

Concile de Sens en 1528.

C'est ce qu'ont exécuté avec beaucoup de succès dans le dernier siécle, & principalement dans celui-ci, plusieurs Evêques de ce Royaume, recommandables par leur piété & par leurs lumieres. En faisant travailler à la correction du Bréviaire de leurs Eglises, ils en ont ôté cette multitude de défauts que le mauvais goût des siécles

précédens y avoit introduits; soit dans le choix, l'arrangement & la distribution des matieres qui forment les différentes parties de l'Office; soit sur-tout dans la composition des *Légendes*, trop souvent remplies de choses incertaines ou même fabuleuses. Des abus de ce genre exigeoient en effet que les premiers Pasteurs s'appliquassent à les corriger, comme ils l'exigent encore par-tout où ils subsistent. Mais nous y sommes en quelque sorte obligés plus particulierement, dans un Diocèse tel que le nôtre, infecté d'hérésie. Il faut fermer la bouche à nos freres errans, qui osent faire un crime à l'Eglise Romaine de ce qui n'est qu'une suite du malheur des temps passés, & qui en prennent prétexte pour déclamer contre elle & la calomnier; comme si la foi étoit altérée dans son essence, parce-que sur quelques faits ou quelques expressions qui se sont glissés dans nos Offices, on n'a pas assez consulté les régles de la critique.

Benoît XIV. d'heureuse mémoire, a souvent témoigné le desir qu'il auroit eu de faire en ceci une réforme générale. Ce savant Pape, dont la sagesse & la prudence ont fait le caractere, & qui mérite de vivre éternellement dans le souvenir des fidéles, par les soins qu'il a pris pour maintenir l'intégrité de la foi, la pureté de la morale & de la discipline, avoit aussi conçu l'idée de dresser un nouveau Bréviaire; où non-seulement l'on n'apercevroit plus toutes les fautes que l'on reproche à l'ancien (auquel on a donné le nom de *Bréviaire Romain*), mais qui auroit encore l'avantage

de pouvoir convenir à toutes les Eglises du monde Catholique. Et plût à Dieu qu'un plan si digne du Chef de l'Eglise, eût pu être mis à exécution ! Qu'il seroit beau d'entendre tous les Chrétiens n'avoir par-tout

Gen. xj. 1. qu'*un seul & même langage* dans leurs prieres publiques, comme ils sont tous *appellés à une même espérance*, & qu'ils n'ont tous

Ephes. iv. 5. qu'*un même Seigneur, un même Baptême & une même Foi !*

Pour ce qui est de notre Eglise de Mende, elle avoit autrefois son Bréviaire particulier. On se souvient encore que le *Romain* dont nous parlons n'y a été adopté qu'en 1618, & par une espèce de nécessité ; parceque les éditions de celui dont elle se servoit se trouvant épuisées, ses fonds ne lui permettoient pas d'en faire faire une nouvelle. Mais ce Bréviaire même de notre Eglise, tel qu'il étoit alors, n'auroit-il pas eu besoin d'une ample réforme ; ainsi que la plupart des *Livres de prieres* de ce temps-là, qui ne sont que des compilations assez mal ordonnées ?

Nous nous félicitons donc, Nos T. C. F. & nous rendons graces à la divine Providence, d'être enfin parvenus à pouvoir vous donner un Bréviaire composé dans un meilleur goût. Nous y avions pensé dès les premieres années que Dieu nous appella, malgré notre indignité, au gouvernement de cette Eglise : & tous nos illustres Collégues, en 1726, avoient montré le même desir que nous, chacun pour son Diocèse, dans l'assemblée Provinciale d'Alby. Mais il étoit réservé au Prélat, qui occupe aujourd'hui ce premier Siége de notre Pro-

vince, de reprendre un projet qui étoit demeuré comme suspendu depuis si long-temps, sans avoir eu aucune suite, & de le faire réussir. Sa pénétration lui a fait apercevoir au premier coup d'œil, un moyen facile de remplir sur ce point le vœu de tous ses Comprovinciaux: c'étoit de choisir parmi les nouveaux Bréviaires que tant d'Eglises de France se sont déja donnés, celui que nous croirions devoir adopter; & d'en faire le nôtre, en y insérant l'Office *propre des Saints* de chacun de nos Diocèses. Il a également su déterminer notre choix pour le Bréviaire de Paris, comme paroissant le plus parfait à tous égards, & ayant été mis à l'abri de toute suspicion par l'examen scrupuleux qu'en ont fait les plus célébres Ecoles du Royaume, ensorte qu'il réunit tous les suffrages en sa faveur.

On ne peut effectivement refuser au Breviaire de Paris une espèce de supériorité par-dessus tous les autres, tant pour le plan général que pour l'exécution. L'Ecriture Sainte y domine, & en fait le fonds principal; puisqu'outre les Leçons qu'on en lit tous les jours à l'Office de la Nuit, & qui y sont d'une longueur plus convenable que celles du Romain, il n'y a rien d'ailleurs dans les différentes parties des Offices, dans tout ce qu'on appelle *Invitatoires*, *Antiennes*, *Répons*, *Capitules*, *Absolutions* & *Bénédictions*, & jusqu'aux *petits Versets* mêmes, qui ne soit pareillement tiré des Livres Saints. Le *Pseautier* y est distribué avec un ordre méthodique, par portions égales pour chaque jour; de façon

que toutes les ſemaines on le récite en entier. Les *Sermons* & les *Homélies* des Peres, choiſis avec beaucoup de diſcernement, y préſentent, à la ſimple lecture, une expoſition aſſez étendue de preſque toute la Doctrine chrétienne : la plupart des *Oraiſons* ſont auſſi de leur main. Les *Canons* qui y terminent l'Office de Prime, & qui ne ſont autre choſe que des déciſions de Conciles ou de Statuts Synodaux, étant diverſifiés pour tous les jours de l'année, peuvent donner au Clergé une connoiſſance abrégée des principaux points de la diſcipline Eccléſiaſtique, en même-temps qu'ils lui fourniſſent comme autant de régles pour ſa conduite. Les *Légendes* des Saints y ſont tellement épurées, & dégagées de toute la pouſſiere que l'ignorance & la barbarie des ſiécles y avoit répandue, qu'elles ne propoſent plus à notre croyance ou à notre imitation que des faits authentiques, des miracles avérés, des exemples de vertu appuyés ſur la vérité de l'Hiſtoire ; le tout tiré des monumens les plus ſurs. Un grand nombre d'*Hymnes* pieuſes & élégantes tout à la fois, y forment une eſpèce de concert avec le reſte de l'ouvrage ; n'exprimant elles-mêmes que les penſées ou les propres paroles de l'Ecriture & des Peres, ſans que l'eſprit & l'art de la poëſie qui y brillent, ôtent rien à l'exactitude des choſes, à l'onction des ſentimens. On apperçoit encore dans la compoſition de tous les Offices, cette *parfaite harmonie qui régne entre l'ancien Teſtament & le nouveau :* (*Saint Léon.*) l'un & l'autre y ſont aſſez heureuſement rapprochés, pour faire découvrir ſans peine

la liaison qu'ils ont ensemble, & surtout l'accord merveilleux des prophéties & des figures avec l'événement & la réalité. En un mot, toutes les différentes parties de ce Bréviaire respirent si universellement le goût d'une piété vraiment Chrétienne, qu'en le récitant ou le lisant avec attention, on sent que tout y contribue à éclairer la foi, animer l'espérance, nourrir & enflammer la charité.

A la vue d'un si bel ouvrage, rien ne nous auroit empêchés, Nos T. C. F. de vous le présenter tel qu'il est; si, d'après l'exemple & l'ouverture que notre illustre Métropolitain nous en a donné lui-même, nous n'avions jugé nécessaire d'y faire quelques additions & changemens pour le mieux adapter à l'usage de notre Diocèse. *Car*, comme dit très-bien Saint Maxime de Turin, *encore que la vertu des Saints s'étende dans tous les lieux, & soit utile à tous les fidéles, nous devons cependant honorer d'une maniere spéciale ceux qui ont répandu leur sang au milieu de nous :* il faut y joindre ceux qui ont éclairé notre Ville ou notre Province par la lumiere de l'Evangile & la prédication de la parole de Dieu; & de même ceux qui, en quelque genre de vie que ce soit, *nous ont laissé des exemples* domestiques d'une sainteté éminente, *qu'ils ont mis, pour ainsi dire, sous nos yeux :* enfin *nous devons un respect tout particulier aux Saints dont nous possédons des Reliques*, puisqu'*étant ainsi toujours avec nous & y faisant leur demeure*, quelqu'éloigné que soit de nous le lieu de leur naissance ou de leur mort, il semble qu'ils

Serm. sur S. Octave, S. Adventor & S. Solutor.

nous permettent d'*avoir avec eux une sorte de familiarité.* Il a donc fallu faire travailler aux Offices de tous ces Saints, ainsi qu'à quelques autres qui sont d'usage parmi nous. Et quoiqu'en cela même, nous ayons tâché de nous conformer au goût du Bréviaire de Paris, & d'en suivre le modèle ; cependant, comme ces différens Offices, qui nous sont propres, ont été distribués dans tout le corps de l'Ouvrage, où nous avons en même-temps fait changer ou supprimer ce qui étoit purement particulier au Bréviaire de Paris, nous pouvons dire que c'est moins ici un Bréviaire étranger que nous empruntons, qu'un vraiment propre à notre Eglise que nous lui donnons.

Telle est, Nos très-chers Freres, l'idée générale du Bréviaire que nous destinons désormais pour votre usage, dans la confiance que vous le regarderez comme un présent très-agréable. Une heureuse expérience vous fera bientôt connoître combien la lecture & la méditation de ce précieux Recueil peuvent vous être avantageuses ; & chacun de vous se ressentira des fruits abondans qu'un si riche fonds ne peut manquer de produire pour l'utilité publique & particuliere. Les Curés surtout, & les autres Ecclésiastiques qui sont chargés du soin de nourrir les ames du pain de la parole, trouveront dans leur Bréviaire même un secours toujours présent, une ressource féconde & assurée : pourvu que, non contens de la simple récitation des prieres qu'il contient, ils aient soin de réfléchir sur la matiere qui compose chaque Office, sur le plan qui y est présenté, le but qu'on

s'y est proposé, & la maniere dont le tout se trouve rempli. Ils n'auront qu'à puiser l'intelligence des choses de Dieu dans les sources pures que ce Bréviaire leur offre à chaque pas, pour s'en nourrir eux-mêmes, en se laissant pénétrer de l'onction du Saint-Esprit qui y parle, & des vérités qu'on y a renfermées. Ils se mettront à portée par ce moyen, d'être toujours en état de distribuer à leur peuple le pain spirituel qu'ils lui doivent; comme *des serviteurs fidéles que le maître a établis sur les gens de sa maison, pour leur donner la nourriture dans le temps convenable.* Mat. xxiv. 45.

I I.

II. Quels sont les différens objets de la priere, sur-tout de la priere publique; & dans quelles dispositions on doit prier.

Mais à l'occasion de ce changement que nous faisons aujourd'hui dans la forme des prieres communes de notre Eglise, pourrions-nous, Nos T. C. F. nous dispenser de vous donner quelque instruction sur un point aussi important que celui de la priere, & spécialement sur la priere publique? Puisque le Bréviaire n'a été institué dans son origine, qu'afin que les Ecclésiastiques, qui sont obligés de le réciter, s'employassent à l'exercice de la priere avec plus d'assiduité que le reste des fidéles; il est bon de leur rappeller ici aux uns & aux autres quelles sont les personnes & les choses qui font l'objet de cette priere, & les dispositions qui doivent l'accompagner.

I. Obligation et objets de la priere.

I. Tous les Chrétiens sont donc obligés de prier sans cesse, suivant ce précepte de l'Evangile : *Il faut toujours prier, & ne se lasser point de le faire.* Mais combien cette obligation devient-elle plus étroite & plus Luc xviij. 1.

pressante pour les Ministres de l'Eglise; eux qui étant *établis pour les hommes dans les choses de Dieu*, sont consacrés par état à l'auguste fonction dont ils devroient s'occuper uniquement, de porter & de faire parvenir jusqu'*au trône de la grace* les prieres & les oblations du peuple, pour en faire descendre sur lui *la paix & la justice!*

Heb. v. 1. — Ibid. *iv. 16.* — *Ps. lxxj. 3.*

Or, pour comprendre, Mes T. C. F. quelle doit être votre intention premiere & principale en récitant le Bréviaire, qui n'est fait que pour vous aider à remplir cette obligation d'une priere continuelle; il suffit de considérer que les Pseaumes sont toujours la principale partie des différens Offices qui le composent, & de vous souvenir de cette belle parole de Saint Basile, que *les Pseaumes sont la voix commune de toute l'Eglise*. Ainsi la premiere chose que vous devez vous proposer dans la récitation de l'Office, est de faire ensorte que vos cœurs & vos voix s'accordent avec celle de cette Eglise Sainte, qui est tout ensemble & l'Epouse de J. C. & notre Mere. Si donc *vous êtes* véritablement *ses enfans par la foi*, vous ne prononcerez presqu'aucun verset des Pseaumes sans penser à l'Eglise: il faut qu'ils vous rappellent à l'esprit tous ses besoins, ses épreuves & ses dangers, ses différens états, l'espérance qui l'anime toujours sur la terre, & la gloire qui l'attend infailliblement dans le Ciel. Aimons l'Eglise, Mes T. C. F. attachons-nous & unissons-nous à elle de plus en plus; portons-la toute entiere dans notre cœur. Bénissons-la quand le Psalmiste la bénit; admirons avec lui sa sainteté, & cette beauté

1er. OBJET de la priere. *L'Eglise universelle.* — *Préf. de son Comment. sur les Pss.* — *Gal. iij. 26.*

intérieure qui la rend si agréable aux yeux de Dieu. Quand le Prophéte annonce son étendue & sa gloire, demandons-en l'accomplissement, & hâtons-le par nos desirs. Gémissons & soupirons avec lui, lorsqu'il déplore la multitude des scandales qui fondent sur elle comme pour l'inonder. Tremblons avec lui lorsqu'il la représente au milieu des tempêtes de cette vie, comme étant elle-même saisie de frayeur, & réduite à un tel état de fatigue & d'abattement, que les forces semblent prêtes à lui manquer. Mais dans cet état même, en priant pour elle & avec elle, soutenons-nous par une espérance ferme, & ne perdons point de vue cette *puissante consolation des promesses* qui lui sont faites. Jesus-Christ, qui *dans sa miséricorde* l'a *prise à jamais pour* son *Epouse,* lui sera *fidéle*. Il a dit qu'il l'assisteroit, & *seroit toujours avec elle jusqu'à la consommation des siécles*. Elle est donc assurée de demeurer toujours immobile, quoique battue des flots de toutes parts; & le temps même où elle paroîtroit menacée de la vieillesse la plus infirme, est celui où il doit *renouveller sa jeunesse comme celle de l'aigle.*

Héb. vj. 18. *Osée ij. 19. 20.* *Mat. xxviij. 20.* *Ps. cij. 5.*

Avec de telles promesses néanmoins, comme l'Eglise de Jesus-Christ n'est jamais exempte de persécutions tant qu'elle est exilée & voyagere ici bas; soit que ces persécutions soient plus ouvertes ou plus cachées, soit qu'elles viennent du dedans ou du dehors; (car en quelque temps que ce soit, il faut que cet oracle se vérifie d'une maniere ou d'une autre : *Tous ceux qui veulent vivre en J. C. seront persécutés*);

2. Tim. iij. 12.

elle a donc toujours besoin, cette Eglise militante, de gémissemens & de larmes. Aussi est-ce-là le principal caractere auquel on reconnoît ses véritables enfans; en ce que compâtissant aux maux de leur Mere bien-aimée, ils ne cessent de pleurer & de gémir avec elle. Eh! pourroit-il en être autrement, Mes T. C. F.? *Nous sommes les membres de son corps : & lorsqu'un des membres souffre, tous les autres* ne *souffrent*-ils pas *avec lui?* Elle est *la maison de Dieu*, & *c'est nous-mêmes* (ajoute l'Apôtre) *qui composons cette maison*, cette grande famille du Pere céleste. Si donc on ne prend aucun intérêt aux affaires du maître, si l'on n'est *sensible* ni *à ses gains pour s'en réjouir*, ni *à ses pertes pour s'en affliger*; n'est-ce pas se déclarer *esclave* ou *étranger* dans la maison, quoiqu'on y habite extérieurement, & abdiquer la qualité d'*enfant de Dieu* & de *domestique de la Foi*?

Ephes. v. 30. — *1. Cor. xij. 26.* — *1. Tim. iij. 15.* — *Hebr. iij. 6.* — *Possid.* en la vie de S. Augustin. — *Ephes. ij. 16.* — *Gal. vj. 10.*

Concluons avec Saint Augustin, Mes T. C. F. qu'*on ne posséde le Saint-Esprit qu'autant qu'on aime l'Eglise de J. C.* Que cette sentence est juste & admirable, mais en même-temps, qu'elle est terrible! Car *quiconque n'a point cet Esprit* Saint, qui est celui *de Jesus-Christ, n'appartient point à Jesus-Christ*.

Traité 32. sur S. Jean, *n. 8.* — *Rom. viij. 9.*

2°. OBJET. *Prier pour les Minis-tres de la parole, afin que leur prédication porte son fruit.*

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail des différens besoins de l'Eglise. Qu'il nous suffise, Nos T. C. F. de vous en présenter un qui, à lui seul, en renferme une multitude d'autres; & qui doit singulierement vous occuper, vous surtout que l'Eglise a chargés, par préférence, du noble emploi de la priere publique.

C'est à vous principalement qu'il faut adresser cet avis que J. C. donnoit à ses Disciples : *La moisson est grande, mais il y a bien peu d'ouvriers ; priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson.* C'est pour vous un devoir d'état, d'obtenir à l'Eglise par vos voeux, des hommes *capables d'être les ministres de la nouvelle alliance*, & de fidéles *dispensateurs des mysteres de Dieu*. Et tandis qu'ils travaillent au dehors, *en s'appliquant à la dispensation de la parole*, vous devez tenir vos mains élevées vers le Ciel, pour *invoquer Dieu par toutes sortes d'obsécrations & de prieres ;* afin qu'il leur *ouvre la bouche*, & qu'il leur *donne des paroles pour annoncer librement le mystere de l'Evangile*. Vous devez prier, afin que la semence qu'ils répandent soit *accompagnée d'une abondante bénédiction de l'Evangile de J. C.* Vous devez prier, *afin que* par leur ministere *la parole de Dieu croisse* & s'étende *de plus en plus, & qu'elle soit glorifiée* dans ceux qui les écoutent par le fruit qu'elle y produira. CAR LA FOI N'EST PAS DONNÉE A TOUS, dit Saint Paul (ce grand *Apôtre*, ce *Predicateur* par excellence, que Dieu avoit *établi le Docteur des Nations pour les instruire dans la vérité*) : & *Celui qui plante n'est rien*, dit-il encore, *non plus que celui qui arrose ; mais c'est Dieu qui donne l'accroissement*. Tout le fruit du ministere dépend donc essentiellement de la grace du Ciel ; & c'est bien envain que la doctrine du salut frappe les oreilles du corps, si l'Esprit-Saint n'agit intérieurement sur celles du cœur pour la lui faire entendre.

Luc. x. 2.
1. Cor. iv. 1.
2. Cor. iij. 6.
Act. vj. 4.
Ephes. vj. 18. 19.
Rom. xv. 29.
2. Thess. iij. 1. 2.
1. Tim. ij. 7.
1. Cor. iij. 7.

II. OBJET. *Les différens besoins de tous les ordres de l'Etat.*

Mais en nous appliquant ainsi dans nos prieres aux besoins de l'Eglise en général, & en particulier à ceux des Ministres de la parole, à Dieu ne plaise, Mes T. C. F. que nous négligions d'y renfermer les intérêts du Royaume, les différens besoins de l'Etat! Non sans doute, ils ne nous sont point étrangers; c'est au contraire une des *premieres choses* pour lesquelles l'Apôtre ordonne *que l'on fasse des supplications, des prieres, des demandes & des actions de graces.* Il veut que l'Eglise prie *pour tous les hommes*, & particulierement *pour les Rois & pour tous ceux qui sont élevés en dignité; afin que nous menions une vie paisible & tranquille, dans toute sorte de piété & d'honnêteté.* C'est aussi *ce qui s'observe très-religieusement dans toutes les Eglises, d'après ce précepte si formel de l'Apôtre.* C'est ce que le peuple fidéle a pratiqué dès les premiers temps, dans ses saintes assemblées. C'est ce qui a été en usage parmi tous les Chrétiens, même au milieu des persécutions les plus cruelles des Princes idolâtres : *Nous prions*, disoit Tertullien, *pour les Empereurs & pour leurs Ministres, pour tous ceux qu'ils ont revêtus de leur puissance, pour l'heureux état de la société temporelle, pour la paix du monde.* Enfin, c'est ce que Dieu avoit ordonné autrefois par la bouche de son Prophéte au peuple d'Israël, pour la ville même de Babylone lorsqu'il y étoit en captivité : *Recherchez la paix de la ville à laquelle je vous ai transférés, & priez le Seigneur pour elle; parceque votre paix se trouvera dans la sienne.*

1. *Tim.* ij. 1. 2.

S. *Prosp.* Rép. 2. aux object. de Vincent.

Apolog. ch. 39.

Jérem. xxix. 7.

En effet, *l'Eglise étant dans l'Etat*, par l'ordre naturel, établi de Dieu même, il est comme nécessaire que le repos & la tranquillité des Eglises dépende en bien des choses, du salut & du bonheur des Etats dont elles sont partie. Indépendamment donc de l'obligation particuliere que nous avons de prier pour *le Roi Très-Chrétien notre souverain Seigneur*, & des sentimens de respect & d'amour qui nous portent à ne pas séparer de lui sa Famille Royale; nous devons prier encore, pour ceux qui commandent ou qui servent dans ses armées, pour les Ministres de ses Conseils & des Tribunaux de sa Justice, généralement pour tous les Ordres du Royaume, pour les Villes & les Provinces, même pour chacune des familles qui y sont comprises. Et quelle matiere abondante de prieres, d'obsécrations, d'actions de graces, tous ces objets ne fournissent-ils pas en tout temps! Dieu est l'auteur de tous les événemens, heureux ou malheureux; & sur chaque particulier, comme à l'égard du public, ce sont toujours des effets ou de sa justice ou de sa miséricorde. *Voyez*, dit le Prophéte, *si jamais il arrive quelque mal dans une ville qui ne vienne pas du Seigneur* (il parle des maux temporels): & au contraire, *lorsque le Seigneur Dieu veut ouvrir sa main bienfaisante, toutes les créatures sont rassasiées de ses biens.*

S. Optat du Schism. des Donat.

Concile de Sens *en* *1528.*

Amos iij. 6.

Ps. ciij. 28.

Quelle doit donc être ici, Mes T. C. F. la disposition de votre cœur! Quelle doit être sur-tout l'ardeur & le zèle de ceux qui sont membres de l'Ordre Ecclésiastique ou Religieux, & leur persévérance

à prier pour l'Etat ! Ceci s'adresse particulierement à cette portion du Clergé que l'Etat même a comblée de tant de richesses, de dons & de priviléges. Certes, tous ces biens ne leur ont pas été donnés pour vivre dans l'oisiveté ; mais pour qu'étant affranchis du soin des affaires temporelles, ils pûssent vaquer plus librement à la prie-re : n'ayant d'autre place dans le monde
Joël. ij. 17. que celle qui est *entre l'autel & le vestibule*, pour y chanter presque sans interruption les louanges de Dieu, pour appaiser sa colere perpétuellement irritée par nos offenses, pour acquitter les voeux de tout le peuple, les offrir en son nom, lui prêter leur voix ; en un mot, pour que prenant sur eux l'emploi si desirable d'une priere continuelle, puisqu'ils ne sont chargés d'aucun autre, ils fussent comme les Vicaires & les Substituts de tant de personnes que les embarras du siécle, les besoins & les nécessités de la vie, les distractions de toute espèce attachées à leurs différentes professions, empêchent de vaquer uniquement à ce saint exercice. O ! s'il plaisoit à Dieu de susciter ainsi dans le Clergé un grand nombre d'*hommes de desirs*, qui se tinssent *prosternés en sa présence* à l'e-
Dan. ix. 18. 20. 23. xemple de Daniel, pour y *répandre leurs très-humbles prieres en confessant leurs propres péchés & ceux du peuple* ; on verroit bientôt *la colere du Seigneur se détourner de la ville de Jérusalem !* Et si parmi les Prêtres il y en avoit plusieurs dont on pût
2. Mach. xv. 8. 14. dire, comme de Jéremie, *c'est ici le véritable ami de ses freres & du peuple d'Israël, c'est-là l'homme qui prie beaucoup pour le peuple*

& pour toute la ville ; avec quelle confiance tous les autres citoyens n'auroient-ils pas lieu d'*espérer l'assistance du Ciel*, & d'attendre *du Tout-puissant* qu'il leur feroit éprouver en toutes choses les effets de sa miséricorde !

Quant à ce qui vous concerne chacun en particulier, Mes T. C. F. & vos besoins personnels, est-il nécessaire de vous avertir qu'ils doivent faire aussi l'objet de votre priere, ou de vous dire comment vous devez les présenter à Dieu ? Jamais pauvre n'eut besoin de maître pour apprendre ce qu'il doit demander, ni le temps ou la maniere de le faire. Et nous, qui sommes obligés de prier pour les autres, pourrions-nous nous oublier nous-mêmes en priant, & devenir distraits sur ce qui intéresse notre propre utilité ?

4e. OBJET. *Les besoins particuliers à chacun de nous personnellement.*

Cependant reconnoissons ici, Mes F. la dépravation de notre nature. Accablés de miseres, chargés de blessures mortelles, perdus presque sans ressource, *nous n'avons pas même le bien de sentir nos maux* & d'en gémir, ni d'en chercher & d'en demander le reméde. *C'est-là vraiment une maladie bien digne de compassion ;* & dont on ne trouve point d'exemple dans tous les maux corporels, s'ils ne sont accompagnés de folie. *Que peut-il y avoir de plus malheureux, qu'un misérable qui n'a pitié de lui-même ?*

S. Prosper, Poëme, *chap. 40.*

Ecclés. v. 15.

S. August. Conf. *l. 13.*

II. Au moins apprenons de-là, quelle doit être la disposition de celui qui prie, & ce qui fait une des conditions les plus essentielles de la priere. C'est de tirer de notre misere même, ce que nous devons

II. AVEC QUELLES DISPOSITIONS IL FAUT PRIER.

1°. *Sentir sa misere.* dire à Dieu, & d'entrer dans les sentimens que les Saints Prophétes exprimoient en lui disant : *Pour moi je suis pauvre & dans l'indigence. . . . Je suis un homme qui vois quelle est ma misere.* Ah! mes Freres, nous ne sçaurions être trop convaincus combien cette pauvreté est profonde, cette indigence universelle; puisqu'il est vrai que *nous n'avons rien à nous*; & que tout nous manque jusqu'à la priere & au gémissement même. Car telle est la foi véritable, la foi catholique, la foi que nos Peres ont reçue des Apôtres, & que toute l'Eglise aime à voir dans ce mot de Saint Paul : *Personne ne peut dire Seigneur Jesus que par le Saint-Esprit.* Oui « cet Esprit seul peut » nous faire invoquer notre Pere, lui seul » peut tirer de nos yeux des larmes de » pénitence, lui seul peut former dans » notre cœur ce gémissement qui fait toute » la priere. » De nous-mêmes, *nous ne savons ce que nous devons demander pour prier comme il faut; si cet Esprit-Saint* ne *nous aide dans notre foiblesse* en *priant lui-même pour nous.* Nous ne sommes seulement pas *capables de former aucune bonne pensée comme de nous-mêmes.* Ensorte que, comme le dit un grand Pape, « il faut que » TOUTE pensée salutaire, tout pieux dessein, tout mouvement de bonne volonté » nous vienne de Dieu; puisque nous ne » pouvons faire ou avoir quelque chose » de bon, que par celui-là seul sans lequel » nous ne pouvons rien du tout. »

Ps. xxxix. 23. Lament. iij. 1.

S. Cyprien, cité plusieurs fois par S. Aug.

1. Cor. xij. 3.

S. Léon, de la Pentec. *Serm. j. ch. 4.*

Rom. viij. 26.

2. Cor. iij. 5.

S. Célestin I. Lettr. aux Evêques des Gaules.

Mais, ô bonté ineffable de la miséricorde de notre Dieu! Dès que sa grace nous fait sentir notre infirmité, notre pauvreté,

nous devenons plus riches à proportion du sentiment même que nous en avons; & Dieu ne demande d'autre disposition de nous, pour recevoir ses bienfaits. Car, *sur qui jetterai-je les yeux, dit le Seigneur, sinon sur le pauvre qui a le cœur brisé & humilié?* Ailleurs, il fait parler ainsi son Prophéte: *L'ame qui vous rend, Seigneur, la gloire & la justice qu'elle vous doit, est celle à qui le sentiment de la grandeur de son mal cause une tristesse salutaire, qui marche toute courbée & toute abattue, dont les yeux sont dans la langueur & la défaillance, l'ame qui est pauvre & pressée de la faim.* Le Psalmiste le dit de même: *La vraie louange de votre nom, Seigneur, sort de la bouche de celui qui se sent pauvre & dénué de secours.* Et en effet, comme *Dieu résiste aux superbes*, il se plaît au contraire à *remplir de biens ceux qui sont affamés*, il *guérit ceux dont le cœur est brisé d'affliction*, il *sauve le peuple qui est humble.* D'où il arrive que par un heureux retour, où il n'y a qu'à gagner pour nous, « en donnant tout à » Dieu dans la sincérité d'une confession » humble & soumise, qui précéde notre » priere & qui en fait l'ame; tout ce que » nous lui demandons avec ce sentiment » d'une crainte respectueuse qui l'honore, » nous est infailliblement accordé par sa » bonté. »

Isaï. lxvj. 2. *Baruch ij. 18.* *Ps. lxxiij. 22.* *1. Pier. v. 5.* *Luc j. 53.* *Ps. cxlvj. 3.* *xvij. 30.* *S. Cyprien* sur l'Oraiſ. Domin.

2°. DISPOSITION. *Desirer ce qu'on demande, c. a. d. Dieu & le bonheur qui se trouve en lui.*

Apprenons encore des pauvres, une autre condition non moins essentielle pour la priere; c'est de desirer ce que nous demandons. Or, que demandons-nous en priant, & à quoi tendent toutes nos prieres, si elles sont faites comme il faut? Saint

Augustin nous le fait entendre excellemment par ces paroles : « Lorsque nous » prions, nous sommes tous *des mendians* » *de Dieu ;* nous nous prosternons à la » porte du grand pere de famille, dans le » desir de recevoir quelque chose de lui, » & cette chose c'est Dieu lui-même. » C'est-à-dire, que nous demandons à Dieu de le posséder & de jouir de lui, comme un pauvre affamé nous demande son pain. Dieu est effectivement le seul objet qui puisse être desiré & recherché pour lui-même, tout le reste ne devant l'être que pour un simple usage qui se rapporte à lui. *Il est la source unique de notre bonheur*, en ce monde & dans l'autre ; *il doit donc être aussi le terme & la fin de tous nos desirs*, puisqu'*il n'y a d'autre bien pour nous que d'être unis & attachés à ce bien souverain.* Tous ceux par conséquent qui *demandent au Seigneur quelque chose hors de lui*, tous ceux qui dans leurs prieres desirent *autre chose que lui & qui ne soit pas pour lui*, ceux-là ne sont pas même censés prier : il faut les mettre au nombre de ces gens dont l'Ecriture dit, qu'*ils n'invoquent point le Seigneur.* On ne l'invoque véritablement que quand on peut lui dire avec quelque vérité, & dans une disposition approchante de celle du Psalmiste : Vous êtes le *Dieu de mon cœur*, vous êtes *mon partage, ô mon Dieu*, ici bas & *pour l'éternité.*

Serm. 83. sur les paroles de l'Evangile.

S. Aug. Cité de Dieu liv. x, c. 3.

Sur les Pss. 33. 55. 76.

Ps. lxxij. 26.

De-là vient que selon le même S. Augustin, toute l'essence de la priere consiste dans l'exercice des trois vertus qui se rapportent immédiatement à Dieu (& qu'on appelle par cette raison *Vertus théologales*);

de maniere qu'il n'y a que la Foi, l'Espérance & la Charité qui prient. Et rien ne fait mieux concevoir comment la priere, qui doit être continuelle, peut effectivement le devenir. « C'est par la Foi, dit-il, » par l'Espérance & par la Charité que » nous prions; ainsi nous prions toujours, » lorsque les saints desirs qu'elles excitent » dans nos cœurs, continuent toujours. Il » s'ensuit que, quand l'Apôtre nous or- » donne de *prier sans cesse*, c'est comme » s'il nous disoit : *Desirez sans cesse la vie* » *bienheureuse*, qui n'est autre que la vie » éternelle, & tournez incessamment vos » desirs vers celui qui peut seul la donner... » Car c'est votre desir même qui fait votre » priere : un desir continuel en vous est » une voix qui se fait continuellement en- » tendre. Si vous cessez d'aimer, vous » cessez de prier; le refroidissement de la » Charité fait rentrer le cœur dans le silen- » ce : mais si le feu de la Charité dure » toujours, vous criez toujours. » Il ne faut donc point, Mes T. C. F. imaginer de l'impossibilité dans le précepte de la priere continuelle : on devroit demander au contraire, comment un Chrétien peut jamais cesser de prier; puisque *toute la vie d'un bon Chrétien n'est qu'un saint desir*. (S. Aug. *sur la premiere de S. Jean*, Tr. iv. n. 6.)

Let. à Proba.

Sur le Ps. xxxvij. n. 14.

3e. DISPOSITION. *Entrer dans les sentimens des Ps. que l'on récite, & se les approprier.*

Animé de ces saints desirs, qui le portoient sans cesse vers Dieu, le Prophéte-Roi n'exprime autre chose dans tous ses Pseaumes; soit que les *paroles* qu'il y prononce soient celles *d'un homme dans la peine, dans l'inquiétude, dans la tribulation*; soit qu'elles ne présentent que des effusions

S. Aug. sur le Ps. liv.

de joie, de louanges & d'actions de grace. Ce que nous devons donc faire en les récitant, est d'unir nos paroles & nos sentimens aux siens; afin que notre priere, ne faisant en quelque sorte que suivre les mouvemens & l'inspiration de Dieu, parvienne ainsi jusqu'à lui. Et c'est à quoi Saint Augustin nous exhorte encore en plusieurs endroits : « Si le Pseaume est une priere » & une demande, entrez (nous dit-il) » dans les sentimens d'un homme qui prie; » si c'est une peinture de nos maux & une » invitation au gémissement & aux larmes, » laissez-vous attendrir par une salutaire » douleur; si c'est un Cantique d'actions » de graces, prononcez-le avec une vive » reconnoissance; s'il est rempli de motifs » d'espérance, excitez la vôtre en le disant; » si c'est un mouvement de crainte, que vo- » tre cœur & votre chair même en soient » percés : car tout ce qui est écrit dans ces » Pseaumes, est comme le miroir ou l'image » sur laquelle nous devons nous former. » C'est ainsi que les flammes célestes dont ils sont pleins, pénétreroient peu à peu dans notre cœur : elles en banniroient le froid de l'ennui & du dégoût, ou, pour mieux dire, de l'engourdissement & de l'insensibilité, & elles y exciteroient *l'ardeur de la charité, qui forme le cri du cœur.* C'est ainsi qu'au sortir des Offices, nous aurions tout sujet de remercier Dieu des sentimens qu'ils nous y auroit inspirés, & chacun de nous pourroit lui dire humblement, avec le même saint Docteur : « Quels » cris ne poussois-je point vers vous, lors- » que je lisois les Pseaumes de David, ces

Sur le Ps. xxx. Serm. iv. n. 1.

Sur le Ps. xxxvij. ci-dessus.

Confess. ix. 4.

» divins Cantiques pleins de l'esprit de foi
» & de piété, & si propres à guérir l'en-
» flure de l'orgueil! Quel amour ne m'ins-
» piroient-ils point pour vous! Je frémis-
» sois de crainte en voyant l'état de mon
» ame; mais en même-temps je tressaillois
» de joie à la vue de vos miséricordes, ô
» Pere céleste! Et tous ces mouvemens
» différens éclatoient par ma bouche, &
» se faisoient apercevoir dans mes yeux.»

Mais, hélas! qu'on est éloigné de ces sentimens que S. Augustin avoit si heureusement éprouvés, lorsqu'on n'a *de goût que pour les choses de la terre*, que du dégoût *pour celles du Ciel!* (Philip. iij. 19. Coloss. iij. 2.) Lorsque, soit dans la nécessité, soit dans l'habitude où l'on est de réciter l'Office divin, on n'aperçoit qu'une espèce de tâche dont il semble qu'il n'y ait qu'à se débarrasser au plus vîte en l'acquittant du bout des lèvres! N'est ce pas à ces sortes de personnes, qu'on peut appliquer ce qu'a dit un Prophête: *Ils n'ont pas voulu se rendre attentifs, ils ont appesanti leurs oreilles, ils ont rendu leur cœur dur comme le diamant, pour ne point entendre les paroles que le Seigneur a dictées lui-même & qu'il leur a adressées par son Esprit?* (Zachar. vij. 11. 12.) Les paroles du Seigneur sont des *paroles pleines de feu*; & ces hommes, qui les ont tous les jours dans la bouche, restent tout de glace: *sept fois par jour* ils chantent ces paroles saintes qui ont embrasé l'univers, (Ps. cxviij. 140. 164.) & ils ne sortent point de leur langueur. Quel triste sort pour eux, qu'on soit forcé de voir leur arrêt déja prononcé par J. C. même! *Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin de moi; c'est donc envain* (Marc vij. 6. 7.)

qu'ils me rendent tout leur culte. Eh! plût à
S. Basil. sur le Ps. xxviij. Dieu qu'un pareil culte *ne fût qu'inutile*, *& ne servît pas à les rendre plus coupables!*
Hebr. vj. 9. *Or nous avons*, *Mes très-chers Freres*, *une meilleure opinion de vous & de votre salut.* Et comme nous ne cherchons dans cette réforme de l'Office & des Prieres publiques, qu'à donner un nouveau secours à votre piété; nous espérons que cette espèce de renouvellement servira aussi à vous inspirer pour l'exercice de la priere, une ardeur toute nouvelle. Que le
Ibid. 11. Seigneur daigne rendre *l'accomplissement de notre espérance plein & entier*, en *répandant sur* vous *l'esprit de grace & de prieres*
Zach. xij. 10. qu'il a promis à *la maison de David!* Qu'il fasse en vous une effusion abondante de
S. Aug. Ep. 105. cet esprit, sans lequel *personne ne peut rien demander d'une maniere salutaire*; mais avec lequel on ne peut jamais être refusé,
Rom. viij. 27. *parceque tout ce qu'il demande pour les Saints* (en priant en eux) *est toujours conforme à la volonté de Dieu!*

A CES CAUSES, de l'avis de nos vénérables Freres les Dignités & Chanoines de notre Eglise Cathédrale, Nous mandons & ordonnons, de la part du Seigneur, à toutes les Eglises & Communautés Séculieres ou Régulieres de notre Diocèse; aux Chapitres, Monasteres ou Colléges, & généralement à tous les Ecclésiastiques qui, selon les Canons & la Discipline de l'Eglise, sont obligés de dire leur Office; qu'à l'avenir ils aient à se servir de ce nouveau Bréviaire que nous donnons aujourd'hui: leur faisant très-expresses inhi-

bitions & défenſes d'en réciter déſormais aucun autre en la place de celui-ci, ſoit dans l'Office public, ſoit en leur particulier.

DONNE' à Mende, en notre Palais Epiſcopal, ce premier Dimanche de l'Avent, l'an de notre Seigneur mil ſept cent ſoixante-trois.

✝. G. FLOR. EV. DE MENDE.

PAR MONSEIGNEUR,

SAINTJUST.

